

Communiqué phytosanitaire

n° 28 du 9 août 2023

SOMMAIRE

Généralités

- Météo

Arboriculture

- Feu bactérien
- Contrôle à la récolte fruits à pépins
- *Drosophila suzukii*

Viticulture

- Phénologie
- Protection phytosanitaire
- Esca
- Flavescence dorée
- Vers de la grappe
- Suivi de maturité
- Contrôles de la vendange 2023
- Acquits

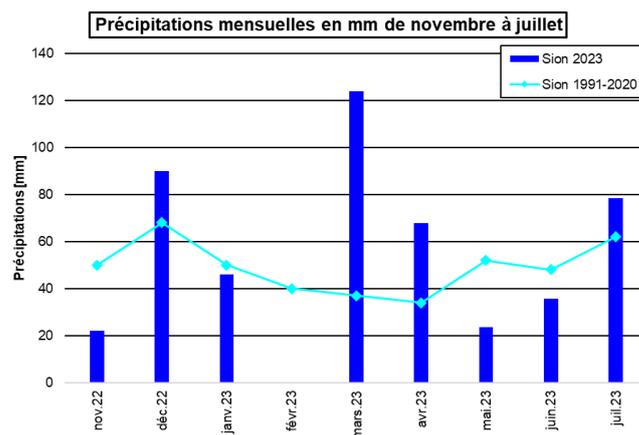
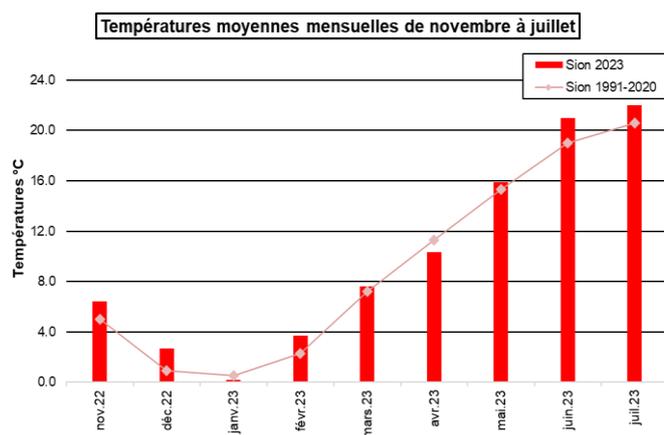
GÉNÉRALITÉS

MÉTÉO

Le mois de juillet a été marqué par plusieurs événements météorologiques marquants, avec entre autres un orage de grêle particulièrement important pour la région, qui s'est abattu en fin de journée du 24 juillet. Trois jours caniculaires se sont installés du 9 au 11 juillet suivi de chaudes journées s'étalant du 15 au 20 juillet. Le début et la fin du mois de juillet ont toutefois présenté des températures moyennes journalières plus fraîches avec des valeurs en dessous de la moyenne des dix dernières années. En somme, le mois de juillet a été plus chaud de +1,4 °C à Sion (moyenne de 22°C), + 1,7 °C à Aigle (moyenne de 21,1 °C) et +1,5°C à Viège (moyenne de 21,3°C) en comparaison aux normes (1991-2020) respectives des stations météorologiques.

Si le début du mois de juillet a été très sec, les précipitations enregistrées durant le mois se sont surtout manifestées sous forme d'orages importants (11 et 24 juillet). Les stations météorologiques de Sion et Viège ont enregistré respectivement 78 mm et 79 mm soit environ un quart de précipitations en plus en comparaison à la norme (1991-2020) pour Sion et plus de 60% de plus pour Viège en comparaison à la norme (1991-2020). La quantité d'eau tombée durant le mois de juillet était bienvenue après des mois de mai et juin plus secs. En revanche, la station météorologique d'Aigle a enregistré 67 mm de pluie ce qui correspond à seulement 57% de la norme. Les graphiques des stations d'Aigle et de Viège peuvent être consultés dans les documents en annexe à ce communiqué.

La semaine à venir s'annonce sèche avec une hausse des températures à partir de jeudi.



ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Actuellement, on observe des symptômes de feu bactérien très typiques et assez facilement reconnaissables. Tous les symptômes doivent être enlevés le plus rapidement possible, mis dans des sacs en plastique et éliminés par incinération. Au moins **40 à 50 cm de bois sain doivent être supprimés** en plus des symptômes visibles, selon la [fiche technique n° 738 d'Agroscope](#).



Symptômes sur pommier



Symptômes sur poirier



Symptômes sur poirier au sommet

Dans les parcelles atteintes de feu bactérien, il est notamment important de **s'assurer quelques jours avant le début de la récolte** que le verger est exempt de symptômes de feu bactérien.

CONTRÔLE À LA RÉCOLTE FRUITS À PÉPINS

La récolte a débuté dans les vergers de poires et de pommes. C'est le bon moment pour contrôler les attaques de différents ravageurs et d'évaluer l'efficacité des stratégies de lutte. Ces contrôles permettent également de préparer celles de la saison à venir. Parmi les ravageurs à surveiller sur les fruits, on peut citer :

- le carpocapse des pommes et des poires, la capua et la petite tordeuse des fruits : seuil de 1 %
- l'hoplocampe : seuil de 3 à 5 %
- les punaises et la cochenille farineuse : merci de nous contacter en cas de dégâts

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures de *D. suzukii* dans notre réseau de pièges sont en nette augmentation avec 1'420 individus pour 6 pièges, dont la grande majorité dans des parcelles d'abricotiers (1'306 individus pour 2 pièges).

La pression sur les variétés tardives d'abricots est très importante. Restez vigilants et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte.

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE

La vigne se trouve actuellement entre les stades BBCH 79 (fin de la fermeture de la grappe) et 85 (véraison). Un début de véraison (BBCH 81) peut être observé sur certains cépages de 2^{ème} et 3^{ème} époque.

PROTECTION PHYTOSANITAIRE

La fin des traitements est justifiée dans les parcelles exemptes de maladies sur grappe. Côté mildiou, les épisodes pluvieux à répétition depuis le 24 juillet, ont fait apparaître des nouvelles tâches d'huile sur le haut du feuillage et les entre-jets. Il est possible de limiter son développement en rognant le feuillage. Les conditions météorologiques chaudes et sèches annoncées ces prochains jours limitent son



développement. Les nouvelles infections d'oïdium sur grappe sont rares à ce stade et si aucun symptôme sur grappe n'est observé, les traitements peuvent être arrêtés.

Cas particulier - oïdium sur grappe : L'accumulation de sucre empêche les nouvelles attaques d'oïdium sur grappe. Si de l'oïdium encore actif est visible sur certains cépages qui n'ont pas encore débuté la véraison ou dont les baies n'ont pas encore complètement tourné, alors un dernier traitement est recommandé avant la mi-août.

Cas particulier – jeunes vignes et nouvelles plantations : Les plantations de l'année présentent un cycle végétatif décalé par rapport à une vigne adulte et sont plus longtemps sensibles aux maladies. Il est judicieux d'assurer un feuillage sain pour optimiser la mise en réserve de la vigne, capitale pour les nouvelles plantations et les jeunes vignes. La majorité des produits phytosanitaires sont à utiliser jusqu'à la mi-août à l'exception des produits à base de cuivre que l'on peut épandre jusqu'à fin août. Un traitement supplémentaire à base de produits cupriques peut être fait dans des jeunes vignes et des plantations, si le feuillage devait présenter des symptômes de mildiou importants (attention au mildiou mosaïque en fin de saison).

ESCA

Comme chaque année, des dépérissements subits de ceps s'observent actuellement dans le vignoble. Il s'agit généralement de l'Esca, une maladie provoquée par des champignons pouvant pénétrer dans les ceps en hiver par les plaies de taille fraîches ou par des blessures. Cette maladie est incurable et il n'existe aucun traitement phytosanitaire pour limiter sa propagation. Laissés dans la parcelle ou dans ses alentours, les ceps malades pourraient en contaminer d'autres. Il est donc indispensable de les éliminer correctement, au plus tard avant la nouvelle campagne de taille. D'une façon générale, les bois morts âgés de plus de deux ans devraient être systématiquement sortis des parcelles, stockés en lieu sec ou détruits par le feu.



Attention à la confusion avec des symptômes de jaunisses de la vigne (bois noir, flavescence dorée) : En présence d'Esca, l'enroulement se fait vers la face supérieure de la feuille. La [fiche technique 40 rédigée par Agroscope](#) illustre les principales confusions possibles avec les symptômes des jaunisses de la vigne.

FLAVESCENCE DORÉE

La flavescence dorée est une grave maladie de quarantaine, fortement épidémique en présence de l'insecte-vecteur. Elle peut entraîner l'arrachage de parcelles entières si les ceps malades ne sont pas détectés et annoncés rapidement. La maladie du bois noir révèle des symptômes identiques à la flavescence dorée, mais ne présente pas de comportement épidémique. Par contre, une trop forte présence peut masquer l'apparition de ceps atteints de flavescence dorée. Seule une analyse en laboratoire permet de les différencier. Les ceps malades se caractérisent par la **présence simultanée des 3 symptômes** suivants, généralement limités à une partie du cep (seulement une partie des sarments sont touchés) :

- coloration sectorielle ou totale des feuilles et enroulement du limbe vers le bas
- dessèchement des inflorescences ou flétrissement des baies, qui restent acides
- absence d'aoûtement ou aoûtement partiel des rameaux donnant à la plante un port retombant (symptôme pas toujours net).



Marquage d'un cep symptomatique aux jaunisses de la vigne



Les symptômes apparaissent dès fin juillet et restent visibles jusqu'à la chute des feuilles.

Dans le cadre des prospections qui se déroulent actuellement dans le vignoble valaisan, les ceps présentant les symptômes des maladies de jaunisses de la vigne (bois noir, flavescence dorée) sont marqués à l'aide d'un ruban de marquage (voir image ci-contre). Merci de laisser en place les éléments de marquage. Les ceps marqués feront ultérieurement l'objet d'un prélèvement de matériel végétal pour analyse moléculaire.

En présence de ceps symptomatiques ou en cas de doute, veuillez contacter sans délai l'office de la vigne et du vin (027 606 76 40 ou stefano.bilotta@admin.vs.ch).

Vous trouvez des illustrations et des compléments d'informations sur le site : [Flavescence dorée \(admin.ch\)](#) ainsi que sur notre site internet : <https://www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree>.

VERS DE LA GRAPPE

Les captures de papillons des vers de la grappe ont été peu nombreuses lors du deuxième vol, qui se termine actuellement. Dans les secteurs hors confusion un contrôle de 10 x 10 grappes par parcelle peut être effectué à ce stade. Observez la présence éventuelle de petits trous de pénétration encombrés de débris. Merci de signaler à l'office de la vigne et du vin si vous observez plus de 10 % de grappes avec des dégâts.

SUIVI DE MATURITÉ

Le début du suivi de maturité se fera à partir du 22 août 2023.

CONTRÔLE DE LA VENDANGE 2023

A l'attention des encaveurs : Le contrôle de la vendange est comme d'habitude effectué par l'encaveur selon le principe de l'autocontrôle. Conformément aux prescriptions de la Confédération (ordonnance sur le vin, RS 916.140), le contrôle des vendanges est obligatoire. Il porte sur tous les lots de raisins encavés (propres, achetés, ou destinés à l'encavage à façon). Le canton est responsable de la surveillance de cet autocontrôle. Vous trouverez sur notre [site internet](#) les points importants pour la campagne 2023 ainsi que des informations complémentaires.

ACQUITS

Les acquits ont été imprimés le 7 août 2023 et sont en cours d'acheminement.

Service cantonal de l'agriculture

